



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 février 2008  
Français  
Original : anglais

### Commission du développement durable

#### Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session d'examen

### **Examen intégré du module thématique portant sur l'extraction minière, les produits chimiques, la gestion des déchets, les transports et les modes de consommation et la production durables dans les petits États insulaires en développement**

#### **Rapport du Secrétaire général**

##### *Résumé*

Le présent rapport fait le point des progrès réalisés dans les petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, une importance particulière étant accordée aux transports, à la gestion des déchets, aux produits chimiques, à l'extraction minière et à la consommation et à la production durables. Il donne suite en cela à la décision prise par la Commission du développement durable, à sa treizième session, de consacrer une journée de ses sessions d'examen à l'évaluation des progrès que les petits États insulaires en développement accomplissent sur la voie du développement durable, dans le cadre de l'examen de son module thématique.

Il décrit par ailleurs les obstacles auxquels continuent de se heurter les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et pourra ainsi servir à déterminer les moyens de les surmonter. Il doit être lu à la lumière du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice, dont la Commission est également saisie à la présente session (E/CN.17/2010/9).

\* E/CN.17/2010/1.



## I. Introduction

1. Les petits États insulaires en développement partagent nombre de caractéristiques avec les autres pays en développement. Pourtant, ils font face à des défis exceptionnels et particuliers. Les systèmes sociaux, économiques et naturels qui leur sont propres comptent parmi les plus vulnérables au monde. Ces vulnérabilités, qui leur sont spécifiques, justifient donc qu'ils bénéficient d'un traitement spécial. Normalement, les priorités posées dans les stratégies de développement de ces pays diffèrent de celles des autres pays en développement, et la gestion des risques associés aux aspects intrinsèques de leur vulnérabilité est essentielle à la promotion de leur développement durable.

2. Compte tenu de cette situation et de la nécessité d'un traitement particulier qu'elle impose en ce qui concerne les petits États insulaires en développement, la Commission du développement durable, à sa treizième session, a chargé chacune de ses sessions d'examen d'évaluer l'état de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable de ces États, en s'attachant au module thématique à l'examen dans chaque cycle biennal. Le présent rapport présente un tel examen à la dix-huitième session de la Commission en mettant l'accent sur les thèmes a) des transports, b) de la gestion des déchets, c) des produits chimiques, d) de l'exploitation minière et e) des modes de consommation et de production durables.

3. Le présent rapport fait le point de l'impact de l'exploitation minière, des produits chimiques, de la gestion des déchets et des transports sur la capacité d'accueil des petits États insulaires en développement, et des politiques et mesures concertées adoptées par ces États eux-mêmes pour y faire face. Il met en lumière les problèmes qui leur sont spécifiques plutôt que ceux qui se posent couramment à la plupart des pays en développement <sup>1</sup>. Les petits États insulaires en développement continuent de voir les efforts qu'ils déploient en vue du développement durable et de la mobilité mis en échec par leur petite taille, leur fragilité écologique, leur capacité d'accueil limitée et d'autres caractéristiques intrinsèques, alors même qu'ils améliorent leur efficacité, qu'ils réduisent les déchets et abaissent l'usage des matières toxiques.

4. Quels que soient les paramètres utilisés, le développement durable des petits États insulaires en développement est une des questions sensibles du monde. La vulnérabilité de ces pays a été aggravée par les effets néfastes des changements climatiques dans toutes leurs manifestations, comme l'ont fait apparaître une fois de plus les effets de la crise financière mondiale de 2007-2010, les crises alimentaire et pétrolière de 2007-2008 et les catastrophes naturelles de grande ampleur de 2009-2010. Nombre d'entre eux sont d'autant plus vulnérables que, s'appuyant en grande partie sur des systèmes sociaux traditionnels, leur capacité d'adaptation et leur esprit d'initiative s'en trouvent encore amoindris. Dans de nombreux cas, les avantages tirés de l'amélioration de la capacité économique et de la gouvernance ont été plus que neutralisés par la moindre résistance qui fait suite à une capacité insuffisante à absorber des chocs de plus en plus fréquents et de plus en plus sévères.

---

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, la question des produits chimiques est évoquée à la lumière de la question de la gestion des déchets en raison des liens étroits entre elles. Il convient de noter toutefois que la question des produits chimiques n'est pas définie comme l'un des 19 thèmes sur lesquels porte la Stratégie de Maurice.

5. Il convient de noter que les questions et mesures décrites au titre des thèmes retenus pour la dix-huitième session de la Commission du développement durable sont étroitement associées dans le cas des petits États insulaires en développement. Ces interdépendances doivent être prises en compte lors de l'évaluation des politiques et programmes, en raison de l'insuffisante adaptabilité des systèmes en place dans ces pays.

6. Le présent rapport doit être également examiné à la lumière du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la stratégie de mise en œuvre de Maurice, qui présente un aperçu de l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la stratégie de Maurice à partir des évaluations nationales et régionales effectuées au début de 2010.

## II. Transports

### A. Tendances et nouvelles questions

7. D'une manière générale, ce sont les transports aériens et maritimes qui présentent le plus d'importance pour les petits États insulaires en développement. Pour des raisons tenant à la géographie, les réseaux routiers ne sont guère développés, et les réseaux ferroviaires sont à peu près inexistantes.

8. À l'inverse des pays sans littoral, les petits États insulaires en développement, eux, n'ont pas accès à la terre. S'il est vrai que les transports maritimes sont, typiquement, beaucoup moins onéreux que les transports terrestres du fait des importantes économies d'échelle que rendent possible les conteneurs modernes et les navires de vrac, ces pays pour la plupart ne transportent que des volumes trop faibles pour bénéficier pleinement des technologies et pratiques utilisées de nos jours dans les transports. Ce facteur, auquel s'ajoutent les énormes distances géographiques et les discontinuités modales, et cela même lorsque les distances à parcourir sur terre ne sont pas grandes, s'ajoutent aux coûts élevés du fret et aux coûts logistiques. Ainsi, en février 2010, le transport d'un conteneur standard de 20 pieds de Nagoya (Japon) à Port Vila (Vanuatu) revenait à 4 700 dollars des États-Unis, alors qu'un même volume transporté à Brisbane (Australie), soit sur une distance géographique du même ordre, ne revenait qu'à 1 100 dollars, et à 450 dollars pour un même transport à Laem Chabang (Thaïlande) et atteignait 5 400 dollars pour le même volume transporté à Kingstown, (Saint-Vincent-et-les Grenadines)<sup>2</sup>. À ces deux facteurs, doivent s'ajouter les coûts élevés du fret aérien et la fréquence réduite des vols. Des écarts aussi énormes jouent un rôle majeur dans la compétitivité d'ensemble des petits États insulaires en développement dans un monde qui se globalise et dans lequel les coûts du transport ont remplacé les tarifs douaniers comme l'élément principal des coûts du commerce. D'une manière générale, la performance logistique des petits États insulaires en développement est significativement inférieure à celle d'autres pays en développement de niveau similaire de développement, comme le montre l'Indicateur de performance logistique établi par la Banque mondiale pour 2010. Neuf des 11 petits États insulaires en développement pour lesquels on dispose d'un tel index figurent parmi les 50 pays les moins performants de ce point de vue, trois étant parmi les 10 pays

---

<sup>2</sup> Voir [www.japan-partner.com/car-shipping-cost.php](http://www.japan-partner.com/car-shipping-cost.php).

les moins performants au monde, leur performance d'ensemble n'atteignant approximativement qu'un tiers de celle du pays le plus performant, l'Allemagne<sup>3</sup>. C'est là partiellement tout au moins un effet direct des faibles volumes transportés qui aggravent encore le handicap que représentent les distances.

9. En revanche, les volumes transportés par certains petits États insulaires en développement ont nettement augmenté. Ainsi, le trafic portuaire de conteneurs a en gros doublé de 2001 à 2007 dans nombre d'entre eux – par exemple la Jamaïque, Maurice, la République dominicaine et Trinité-et-Tobago – augmentations du même ordre que celles notées à Singapour et pour d'autres économies émergentes d'Asie. Aux Bahamas, le trafic portuaire de conteneurs a pratiquement triplé pendant la même période. Par contre, il est à noter que, par opposition à ces chiffres, les flux de conteneurs ont stagné dans les petits États insulaires en développement situés à la périphérie des réseaux en étoile qui se constituent pour ces flux. De 2000 à 2007, le fret aérien, exprimé en tonnes par kilomètre, s'est accru dans neuf des 23 petits États insulaires pour lesquels on dispose de données alors qu'il a diminué de plus de moitié dans quelques-uns des plus pauvres d'entre eux, sous l'effet, en partie tout au moins, de l'augmentation des prix du pétrole. Les arrivées de touristes internationaux ont énormément fluctué d'année en année sous l'effet d'une série des catastrophes, des risques sanitaires dont il est fait état, des questions de sécurité et des crises économiques. Dans certains de ces pays, la navigation de croisière et le tourisme qu'elle représente apparaissent comme un secteur important susceptible d'avoir un impact significatif sur le développement.

10. Il est à souligner que l'accroissement des services de transports et des volumes transportés notés chez quelques petits États insulaires en développement qui disposent de centres pour les transports aériens et maritimes, comme Fidji et les Bahamas, s'est effectué en partie au prix d'une nouvelle marginalisation des rayons des nouveaux systèmes de transports régionaux. Cette situation a été aggravée par la tendance à la libéralisation des services d'infrastructure et l'augmentation de la participation du secteur privé, qui ont neutralisé certains des effets de ces tendances et de l'augmentation des volumes transportés qui autrement auraient été bénéfiques. De même, la faisabilité des services de transports à destination d'îles lointaines situées à l'intérieur du territoire de nombreux petits États insulaires en développement a continué de poser des défis majeurs.

11. La sécurité des transports maritimes est toujours en tête des priorités à la suite des grands accidents de navigation, comme ceux de Kiribati et de Tonga en 2009 notamment. La nécessité se fait sentir de dispositifs d'enquête améliorés, dont d'éventuels accords régionaux sur la recherche et le sauvetage et la surveillance des frontières. Les questions liées à la sécurité des transports, à la piraterie internationale, à l'emploi des gens de mer et aux besoins de formation ainsi que les questions juridiques internationales constituent autant d'obstacles auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement en matière de transports maritimes.

12. À la différence de nombreux autres pays en développement, les transports terrestres ont été de moindre importance pour les petits États insulaires en développement, notamment ceux d'entre eux de superficie terrestre restreinte. Les budgets routiers sont généralement limités et la pollution atmosphérique résultant

---

<sup>3</sup> Voir <http://go.worldbank.org/88X6PU5GVV0>.

des transports est considérée comme relativement moins importante. Cela étant, le développement des transports routiers dans ces pays se heurte toujours à des difficultés considérables dès qu'il s'agit notamment de réunir les ressources financières nécessaires à la construction des routes et à leur entretien, d'établir des partenariats publics privés, de réglementer les services de transport ou d'élever les volumes de la circulation routière sur des réseaux comparativement limités. La sécurité routière est devenue une question fondamentale, notamment au Costa Rica, à Fidji, en Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République dominicaine et à Sainte-Lucie.

## **B. Politiques et programmes**

13. À l'échelon international, l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont fourni un appui aux petits États insulaires en développement, de manière avant tout à renforcer la sécurité des transports maritimes et aériens conformément aux nouvelles normes internationale introduites depuis quelques années. Des travaux considérables ont été réalisés à ces fins, mais davantage d'efforts et de fonds sont requis pour réaliser la conformité avec les normes de l'OMI et de l'OACI dans nombre de ces États

14. Au niveau régional, des progrès importants ont été rapportés, notamment pour la région du Pacifique. En 2004, les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique ont souscrit aux Principes posés par le Forum sur les services de transports régionaux pour bien souligner l'importance que revêtent la fourniture et la continuité de services de transports maritimes aériens et compétitifs. Les Principes ont conscience des défis que représentent des marchés de plus en plus compétitifs et les nouveaux impératifs de la sûreté et de la sécurité internationales. L'établissement en 2005 du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique a été suivi de l'adoption de l'Accord sur les services aériens dans les Îles du Pacifique. Sur certains parcours, la sécurité des transports maritimes entre petits États insulaires du Pacifique s'est nettement améliorée. Ainsi, la société Kiribati Shipping Services Ltd. a lancé des services de collecte réguliers de Suva à Nauru et Tuvalu en juin 2009. La logistique s'est également améliorée par suite d'une meilleure infrastructure des communications encouragée par la Stratégie régionale de numérisation du Pacifique, les sites du plan de connexion Internet dans les régions rurales du Pacifique, l'Initiative Un enfant, un ordinateur, et le réseau d'information du Pacifique sud qui compte six petits États insulaires en développement. La pollution marine est un autre domaine prioritaire. Le programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique et l'Association des ports des pays du Pacifique œuvrent de concert à la mise en œuvre des plans. Une législation modèle s'appuyant sur les instruments juridiques de l'OMI et d'autres instruments en matière de transports et de pêches a été adoptée sous une forme modifiée dans les îles Cook, à Tonga et à Tuvalu. Samoa est le dernier pays en date à avoir adopté, en 2008, une législation sur la pollution marine. Fidji et Vanuatu sont bien avancés dans le processus de formulation juridique. Le Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique a de son côté élaboré une stratégie régionale de lutte contre les ravageurs marins invasifs liés aux transports maritimes dans le Pacifique, qui a été approuvée en 2006. Dans la région des Caraïbes, on s'efforce de fusionner Air Jamaica et Trinidad's Caribbean Airlines de manière à créer une compagnie aérienne véritablement régionale.

15. Au plan national, les efforts ont porté pour la plus grande part sur le développement des ports et des aéroports. Dans de nombreux cas, les progrès ont été entravés tant par le manque de fonds que par des problèmes liés aux coûts et à la fiabilité des réseaux électriques et des infrastructures de communication, ce qui tiennent également à la topographie des petits États. Il n'a guère été possible de mettre en place des partenariats publics/privés et d'autres formes de participation du secteur privé en raison de la petite taille des marchés et des possibilités limitées de réunir des fonds. En dépit de ces difficultés, de grands progrès ont été réalisés dans certains petits États insulaires en développement. L'aéroport international de Nauru, par exemple, satisfait désormais aux normes internationales de l'OACI en ce qui concerne les moyens de lutte contre l'incendie et les services de téléphonie mobile et de données y ont été considérablement élargis. Il convient de signaler par ailleurs les mesures prises par certains petits États insulaires en développement dans le secteur des transports routiers. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il existe un fond spécialement consacré au réseau routier, qui correspond en cela à la pratique suivie par certaines économies émergentes<sup>4</sup>. À Sainte-Lucie, les droits imposés sur les véhicules à moteur et l'essence ont permis de modérer l'utilisation d'énergie.

### **C. Enseignements tirés**

16. Malgré tous les efforts déployés aux plans mondial, régional et national, la fourniture de services de transport aériens, terrestres et maritimes fiables et efficaces demeure un défi pour de nombreux petits États insulaires en développement, notamment ceux de la région du Pacifique. Cette situation est due en partie aux caractéristiques intrinsèques de ces États – petite taille, faibles volumes transportés et éloignement géographique – et en partie aux problèmes que ces États partagent avec d'autres pays en développement, notamment des moyens d'action et des ressources financières limités.

17. Le régionalisme et la régionalisation des transports sont des moyens importants de faire face avec efficacité aux défis qui confrontent les petits États insulaires en développement. Toutefois, aucune bonne pratique ne peut d'emblée s'appliquer, car les coûts et avantages et leur distribution varient inévitablement d'une région à l'autre et d'une initiative à l'autre. En particulier, le partage d'infrastructures sur le plan international et la libéralisation peuvent donner lieu à des réseaux en étoile dont bénéficient en premier lieu les centres régionaux, sauf s'il existe un quelconque mécanisme international de partage des coûts et avantages occasionnés. Dans ce contexte, les débats concernant les efforts déployés actuellement sur une base suivie en vue de la fusion d'Air Jamaica et de Trinidad's Caribbean Airlines offrent des perspectives utiles.

18. En matière de logistique, l'adoption d'une perspective qui envisage une optique intermodale tout en prenant en compte les infrastructures de communication et d'énergie électrique peut être des plus utiles. De ce point de vue, on peut tirer d'importants enseignements de la vision exprimée par les ministres des transports d'Asie lors de la Conférence ministérielle sur les transports organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Busan en 2006.

---

<sup>4</sup> Comité de la gestion de la mondialisation, quatrième session, document E/ESCAP/CMG(4/I)7, de septembre 2007.

19. Le partage des ressources dans les domaines de la technologie, des solutions institutionnelles, de la réglementation et de l'administration s'est révélé comme une forme de coopération particulière avantageuse.

### III. Gestion des déchets et produits chimiques

#### A. Tendances et nouvelles questions

20. Les systèmes de gestion des déchets dans les petits États insulaires en développement de même que dans d'autres pays en développement sont désormais soumis à des pressions résultant de l'accroissement de la population, de l'urbanisation, des nouveaux modes de consommation, du commerce et du tourisme saisonnier<sup>5</sup>. En particulier, les volumes d'eaux usées et de déchets solides ménagers se sont élevés rapidement de même que la proportion de matières non dégradables et toxiques. On estime que, ces dernières années, les volumes de déchets solides municipaux ont doublé dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. D'une manière générale, plus de la moitié des déchets produits dans les petits États insulaires en développement sont de nature organique, situation qui est à l'inverse de celle des pays développés mais similaire à celle d'autres pays en développement. Cela souligne les avantages importants du compostage, des engrais modifiés et de la biogazéification par rapport à l'incinération. Les grands problèmes qui se posent comprennent la pollution des eaux souterraines, la pollution des eaux de surface et des eaux marines d'origine tellurique telles que les eaux usées ménagères, les effluents industriels et les eaux de ruissellement agricoles (voir E/CN.17/1998/7/Add.2)<sup>6</sup>. Il convient de mentionner également l'inadaptation des stations d'épuration, le manque ou la mauvaise gestion des sites de décharges et l'absence des capacités requises pour la manipulation des déchets dangereux et toxiques.

21. La question des déchets se pose avec plus d'acuité dans les petits États insulaires en développement que dans d'autres pays en développement en raison des faibles moyens environnementaux et socioéconomiques dont disposent ces États, généralement pauvres en terres et en ressources, et écologiquement fragiles. En fait, dans nombre d'entre eux, les pratiques appliquées actuellement à la gestion des déchets ont entraîné la dégradation des récifs coralliens, des prairies sous-marines, des mangroves et des zones côtières, et ont suscité des alertes à la santé dues à certaines maladies et à la contamination des produits alimentaires. Le tourisme et les pêches s'en trouvent menacés, alors que ces secteurs sont toujours de grande importance pour la plupart des petits États insulaires en développement et que leur dégradation pourrait même affecter la sécurité alimentaire dans certains d'entre eux<sup>7</sup>. À supposer même que ces conséquences extrêmes puissent être évitées, les coûts économiques actuels des déchets solides sont déjà très élevés dans la plupart

<sup>5</sup> R. R. Thaman et al., 2003. Wasted Islands ? Waste and the Need for Integrated Waste Management in the Pacific Islands. Document présenté lors de la réunion du Programme d'action de la Barbade + 10, à laquelle ont participé des experts de la gestion des déchets dans les petits États insulaires en développement.

<sup>6</sup> Voir le rapport du Secrétaire général sur la gestion des déchets dans les petits États insulaires en développement

<sup>7</sup> Voir le rapport de la réunion de l'Alliance des petits États insulaires en développement à laquelle ont participé des experts de la gestion des déchets pour ces pays.

des petits États insulaires en développement. À Palau par exemple, ils représentent 1,6 % du PNB<sup>8</sup>.

22. Des progrès significatifs peuvent cependant être rapportés pour de nombreux petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des déchets. Ainsi, dans les grandes villes des Caraïbes, le ramassage des déchets solides a touché de 60 à 90 % de la population, à l'exception d'Haïti où ce pourcentage a été bien inférieur. On note quelques progrès touchant les décharges sanitaires. Nombre de ces États ont déjà réalisé l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès universel à des services d'assainissement améliorés. Selon une étude de la région des Caraïbes effectuée par la Banque mondiale, tous les petits États insulaires en développement des Caraïbes, sauf un, avait atteint un accès à l'assainissement d'au moins 80 %, ce pourcentage atteignant plus de 90 % dans la plupart d'entre eux<sup>9</sup>. D'autres rapports toutefois font état de l'accès insuffisant à l'assainissement et du manque d'installations de traitement des eaux usées dans ces États<sup>10</sup>, et du taux élevé d'eutrophisation due aux décharges des eaux usées dans les rivières et les eaux côtières. À Sainte-Lucie par exemple, 13 % seulement de la population sont reliés à un système d'assainissement<sup>11</sup>. En Haïti, les services de ramassage des ordures n'existent pour ainsi dire pas; 40 % de la population seulement utilisent des latrines et des fosses septiques, de 80 à 90 % des déchets solides étant déversés illégalement dans la mer et les rivières<sup>12</sup>. Les coûts élevés de la construction et de l'entretien des stations d'épuration sont une contrainte importante; cela étant, il convient de noter qu'il existe des méthodes de traitement biologiques à meilleur marché et que, d'une manière générale, elles conviennent particulièrement aux climats tropicaux.

23. Les caractéristiques particulières des petits États insulaires en développement limitent par ailleurs la transférabilité des bonnes pratiques par d'autres pays en développement. La viabilité économique des mesures de recyclage est limitée par les quantités relativement faibles de matières plastiques, de papier, carton et matières organiques produites nationalement, les coûts élevés de l'énergie et des transports, l'éloignement des marchés et le manque d'instruments économiques propres à encourager la diversification. Lorsque les superficies terrestres sont limitées, l'incinération est retenue comme la seule option de traitement économiquement viable : elle se révèle d'ordinaire insoutenable tant du point de vue de la pollution que des coûts.

24. Les petits États insulaires en développement sont de plus en plus vulnérables aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et de produits chimiques provenant de sources à terre ou de bateaux, avant tout en dehors de leur zone économique exclusive. Les grosses quantités de matières plastiques déversées dans

<sup>8</sup> Secrétariat du Programme pour l'environnement du Pacifique sud, *Solid Waste Management Strategy for the Pacific Region*, 2005.

<sup>9</sup> Atelier des Caraïbes sur l'assainissement, 2008. *Report on Integration of Sanitation Policies into Development Plans in the Caribbean Region*.

<sup>10</sup> S. Hellman et C. Corbin, Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE, *Assessment of the State of the Environment relevant to the GPA Source Categories in the Small developing States des Caraïbes*, 2004.

<sup>11</sup> Global International Waters Assessment, *Regional Assessment for the Caribbean Small island Subsystem*, 2004.

<sup>12</sup> Global International Assessment, *Regional Assessment for the Islands of the Greater Antilles*, 2004.



les mers et les déchets des bateaux sont de graves sujets de préoccupation pour ces États, et ont eu des effets destructeurs sur leurs écosystèmes marins.

25. De même, l'utilisation et la décharge de tout un éventail de produits chimiques, même en petites quantités, ont eu tendance à avoir des incidences plus négatives dans les petits États insulaires en développement que dans d'autres pays en développement. Notons en particulier les effets délétères de l'utilisation de pesticides et d'engrais sur les eaux souterraines, peu abondantes, les rivières et les eaux côtières, ainsi qu'en ce qui concerne l'eutrophisation résultant des niveaux élevés de nutriments dans l'eau. Les impacts sur les industries côtières, essentielles, et les moyens d'existence durables des communautés côtières, ont été défavorables à certains de ces États.

## B. Politiques et programmes

26. Lors de la vingt-deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à New York en 1999<sup>8</sup>, il a été souligné<sup>13</sup> qu'une bonne gestion des déchets était l'un des points stratégiques du développement durable de ces pays, dont les gouvernements ont déployé des efforts considérables pour réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès universel à des services d'assainissement améliorés. Ces efforts ont été axés sur les programmes et les projets étant donné que seul un petit nombre des petits États insulaires en développement disposent d'une politique nationale de l'assainissement.

27. La Convention de Bâle et d'autres conventions internationales visent à faire face aux menaces que posent les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur évacuation dans les petits États insulaires en développement. Ces instruments sont complétés par des conventions régionales, soit la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des produits dangereux produits en Afrique (Convention de Bamako) et la Convention en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani). Il n'existe pas de convention similaire pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes<sup>10</sup>.

28. Dans la région du Pacifique, les programmes d'amélioration de la gestion des déchets se sont attachés en premier lieu à l'éducation et la sensibilisation. Cela étant, la planification et la mise en œuvre ont généralement été insuffisantes et ponctuelles<sup>7</sup>, ce qui de manière générale n'a guère contribué à faire évoluer les comportements<sup>8</sup>. Le secrétariat du Programme de l'environnement du Pacifique gère le Programme régional pour le Pacifique de réduction au minimum et de gestion des déchets et de prévention de la pollution, qui comporte des éléments portant sur les terres, les côtes et le milieu marin, tel que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres<sup>5</sup>, du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Programme régional pour

<sup>13</sup> Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

le Pacifique sud coordonne les initiatives régionales portant sur le renforcement des capacités et l'élaboration d'une stratégie pour le Pacifique sud de gestion régionale de déchets solides dans la région du Pacifique<sup>8</sup>. Parmi les partenaires, il convient de mentionner le Ministère des affaires étrangères du Japon, l'agence japonaise de coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise d'aide internationale au développement, l'Agence australienne pour le développement international, le Fonds européen de développement, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, la Commission du Pacifique sud pour les géosciences appliquées, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

29. Dans la région des Caraïbes, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont élaboré des lois internes sur la gestion des déchets solides, mais ce sont les lois sur la santé publique qui sont toujours l'instrument législatif le plus communément utilisé dans ce domaine pour la plupart des petits États insulaires en développement de la région<sup>8</sup>. Les initiatives internationales, régionales et bilatérales ont été axées sur les questions relatives au milieu marin, et nombre de stratégies, plans d'action et accords portant sur l'environnement ont été exécutés et ont fait œuvre de sensibilisation dans ce domaine aux niveaux politiques les plus élevés. Parmi les exemples de nouvelles initiatives régionales, ou de nouveaux réseaux et institutions de la région<sup>8</sup> figurent : le Programme pour l'environnement des Caraïbes<sup>14</sup>, la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, le Programme de gestion des déchets solides et causés par les navires de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Projet de gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires de la région des Caraïbes, l'Alliance de recyclage des déchets solides, et l'Atelier régional pour l'intégration des politiques d'assainissement dans les plans de développement de la région des Caraïbes et le Répertoire des technologies écologiquement rationnelles de la gestion intégrée des déchets solides, liquides et dangereux pour les petits États insulaires de la région des Caraïbes.

30. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, l'existence de dispositifs nationaux efficaces de gestion des déchets sont l'exception plutôt que la règle, et il ne peut être fait état d'aucun programme, politique ou instrument juridique régional digne d'intérêt. Aux Comores, il n'existe aucun dispositif systématique de gestion des déchets ni d'organisme consacré à cette gestion. À l'inverse, Maurice et les Seychelles ont mis en place des programmes de gestion intégrée des déchets solides avec l'appui du Programme de coopération de l'Union européenne. Ces programmes portent sur la collecte, la disposition, le compostage, le recyclage et la récupération systématiques des déchets, et prévoient la participation du secteur privé. De ce fait, des décharges sanitaires sont opérationnelles à Maurice ou en cours de construction, comme aux Seychelles. Ce dernier pays dispose également d'un dispositif moderne de compostage systématique, destiné aux marchés locaux et aux marchés d'exportation, et a mis fin à la pratique d'incinération à ciel ouvert (répandue ailleurs dans la région), tandis qu'un organisme a été spécialement créé pour la gestion, la réduction au minimum et le recyclage des déchets solides et dangereux. Aux Maldives, le Programme des Nations Unies pour le développement a appuyé la mise au point

<sup>14</sup> Programme pour l'environnement des Caraïbes, Wastewater, Sewage and Sanitation, 2008.

d'une politique nationale de gestion des déchets solides. D'une manière générale, les plans nationaux de gestion de l'environnement ont été le moteur premier des politiques de gestion des déchets solides mises en place par les petits États insulaires en développement dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la mer Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Dans cette région également, le recyclage des déchets sur une échelle commerciale n'existe qu'à Maurice, où les matières plastiques sont recyclées et où la bagasse est utilisée comme source d'énergie.

31. Au niveau national, les petits États insulaires en développement ont entrepris toute une gamme de programmes et de projets. Ainsi, à Nauru et ailleurs, la gestion des déchets a été considérablement améliorée grâce à des aménagements ciblés des transports et de l'épuration. Dans nombre de ces États, la politique et la réglementation en matière de gestion des déchets continuent d'être fragmentées aussi bien géographiquement que techniquement, et les gouvernements ont essayé de renforcer la coordination au sein des organismes d'États pertinents et entre ces organismes (tâche qui s'est avérée difficile, particulièrement lorsque les organismes en question interviennent à la fois comme régulateurs et fournisseurs de services)<sup>9</sup>. De nombreux projets ont cherché à faire œuvre d'éducation et de sensibilisation mais n'ont obtenu que des succès mitigés en ce qui concerne l'évolution des comportements. Sainte-Lucie et d'autres de ces États ont mis en œuvre avec succès les normes internationales applicables aux décharges sanitaires et installations connexes, aux déchets causés par les navires, et à l'élimination des déchets biomédicaux, des piles et de l'amiante.

### C. Enseignements à tirer

32. « Chacun doit trouver pointure à son pied ». Si les petits États insulaires se heurtent comme d'autres pays en développement à des difficultés liées à la gestion des déchets, les bonnes pratiques dans ce domaine ne sont pas nécessairement transférables même entre ces États. La meilleure manière est celle qui correspond à la combinaison unique en son genre des caractéristiques d'un pays.

33. L'application sans modification de technologies et pratiques utilisées dans les pays développés n'a pas fait ses preuves. L'approche traditionnelle, basée sur la technologie, suivie par ces pays exige des transports efficaces, des ressources financières appréciables, des espaces pour les décharges sanitaires et les stations d'épuration, ce qui, typiquement, fait défaut dans les petits États insulaires en développement. Ces derniers États pourront adopter des approches faisant des déchets une « ressource » dont des avantages sociaux, économiques et écologiques peuvent être tirés<sup>7</sup>. C'est ainsi que le compostage des déchets organiques est de tradition dans ces États qui de la sorte réduisent les déchets et obtiennent des produits de remplacement des engrais chimiques. D'autres solutions prévoient la conversion des déchets de toutes sortes en combustibles et eaux d'irrigation par des procédés tels que la fermentation, la conversion thermique et la pyrolyse à basse température<sup>7</sup>.

34. La stratégie de gestion des déchets solides adoptée par les États des Caraïbes orientales (OECO) est considérée comme une bonne pratique en matière de gestion des déchets. Elle peut être complétée par un système mis au point pour évaluer les

systèmes existants de gestion des déchets de manière à identifier les systèmes et modèles qui conviennent le mieux aux petits États insulaires en développement.

35. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a suggéré les éléments suivants d'une stratégie propre à renforcer les efforts que déploient les petits États insulaires en développement en vue de la récupération et de la réduction des déchets<sup>15</sup> : lancement de campagnes d'éducation; étude des flux de déchets (quantité et composition), de manière à améliorer la gestion des déchets et mettre en évidence les possibilités de recyclage; soutien à la séparation des sources et à la récupération; aide aux petites entreprises grâce à l'adoption de nouvelles réglementations ou la modification des réglementations existantes; assistance aux récupérateurs de déchets; réduction des déchets grâce à des mesures législatives et des instruments économiques adoptés en conséquence; exportation des matières recyclables et recyclage interne, promotion de l'innovation en vue de la réutilisation des déchets; réduction de l'utilisation de substances qui génèrent des déchets toxiques ou dangereux.

36. Les campagnes de sensibilisation entreprises doivent à long terme impliquer plusieurs supports d'information et être liées aux moyens de subsistance locaux et aux projets communautaires. Les partenariats peuvent abaisser les coûts d'ensemble même lorsque les niveaux des déchets s'élèvent. L'acquisition de nouveau matériel doit être appuyée par le renforcement des capacités locales de manière à assurer une maintenance durable.

## IV. Extraction minière

### A. Tendances et questions nouvelles

37. Seuls quelques petits États insulaires en développement comptent des industries extractives dignes d'intérêt<sup>16</sup>. Toutefois, lorsque ces industries sont présentes, elles comptent pour beaucoup dans l'économie. Ainsi, 40 % du produit national brut de Trinité-et-Tobago proviennent des recettes du pétrole et du gaz, qui représentent également 80 % des exportations<sup>17</sup>. Au nombre des exportateurs de minerais valables, figurent la Jamaïque (bauxite et alumine), la Guyane (bauxite). Suriname (bauxite et alumine), la République dominicaine (nickel), Cuba (nickel) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (cuivre et or). À plus petite échelle, la Barbade, Fidji, les îles Salomon, les Seychelles et d'autres possèdent également des industries extractives, encore qu'à plus petite échelle, et exportent les minerais en conséquence. L'extraction d'agrégats, tels que le sable, le gravier et la pierre à chaux est un aspect important de l'économie interne de la plupart des petits États insulaires en développement.

<sup>15</sup> PNUE, *Répertoire des technologies écologiquement rationnelles dans les petits États insulaires en développement du Pacifique*, 2002, et *Répertoire des technologies écologiquement rationnelles dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes*, 2004.

<sup>16</sup> Aux fins du présent rapport, les industries extractives sont définies comme des activités primaires associées à l'extraction de ressources non renouvelables. Ces ressources appartiennent à l'une des trois catégories de minerais : minerais utilisés pour la production d'énergie (pétrole, gaz, charbon, uranium), minerais métalliques et minerais non métalliques (utilisés dans la construction et l'industrie et pierres précieuses).

<sup>17</sup> Banque mondiale, Rapport de pays.

38. L'activité minière artisanale et à petite échelle se pratique parallèlement à l'extraction minière à grande échelle. Elle représente un segment appréciable de l'industrie dans plusieurs petits États insulaires en développement. En Papouasie-Nouvelle-Guinée par exemple, 90 % des mineurs opèrent localement sur une base artisanale, se servant d'outils traditionnels. Au Suriname, pratiquement tout l'or est extrait par des mineurs artisanaux à l'exception d'une mine d'or importante, sous contrôle étranger.

39. Les petits États insulaires en développement ont commencé depuis peu à explorer l'extraction minière dans le plateau continental et la zone économique exclusive. Ainsi, les réserves offshore de pétrole et de gaz naturel sont prometteuses pour Sao Tomé-et-Principe, le Timor Leste, la Barbade et d'autres. On s'intéresse de plus en plus à l'extraction minière en eaux profondes des encroûtements cobaltifères et des sulfures polymétalliques en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En 2008, Nauru et Tonga sont devenus les premiers petits États insulaires en développement qui aient adressé à l'Autorité internationale des fonds marins des demandes de permis d'exploration des nodules polymétalliques dans les zones internationales des fonds marins.

40. Les activités minières ont des impacts environnementaux et socioéconomiques importants. Dans les petits États insulaires en développement, les industries extractives contribuent à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et au développement rural. En pratique toutefois, ces effets positifs sont tributaires de la qualité des institutions et politiques comme de la législation en place. C'est là une situation courante certes dans de nombreux pays en développement, mais l'extrême vulnérabilité et la petite taille des États insulaires en développement les exposent généralement à des impacts néfastes. Les quantités d'eau utilisées pour les opérations minières et les déchets produits au cours du processus font très vite pression sur des écosystèmes fragiles. L'érosion des sols, la dégradation des terres, la déforestation, les pertes de biodiversité, la pollution toxique, la contamination des bassins versants ainsi que les risques sanitaires et les déplacements de collectivités qui en résultent sont des impacts caractéristiques de l'exploitation minière dans les petits États insulaires en développement. C'est ainsi que, à Nauru, la dégradation des sols causée par un siècle d'extraction de phosphates à ciel ouvert a laissé plus de 70 % du territoire désertiques et impropres à la culture <sup>18</sup>.

41. Des substances toxiques – cyanure, mercure et acide sulfurique – sont généralement utilisées pour séparer le métal du minerai, ce qui laisse des résidus dans les rejets. L'extraction artisanale de l'or à petite échelle en Guyane, au Suriname, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et ailleurs se fait toujours à partir d'amalgames du mercure, d'où la présence de mercure hautement toxique qui devient un contaminant persistant circulant dans l'atmosphère, les eaux, les sédiments, les sols et les organismes vivants, et endommage le système nerveux et les organes des êtres humains. L'extraction de sable, de corail et d'autres agrégats des plages et des récifs proches de la côte accroît l'érosion côtière et peut être cause de pollution marine. Cela dit, l'extraction du sable correspond aux traditions locales des populations qui construisent leur propre habitation.

<sup>18</sup> Nauru, Premier rapport national à la Conférence des États Parties relative à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

42. Dans certains cas, l'activité minière a donné naissance à une économie double, à des ruptures sociales néfastes (par exemple, désintégration de la famille, violence, prostitution, abus de drogues), à des dislocations géographiques et à la pollution. Dans les zones où des sociétés se livrant à l'extraction minière à grande échelle font concurrence aux mineurs artisanaux à petite échelle, l'ambiguïté des règlements et leur application imprévisible a donné lieu à des conflits et à des instabilités sociales. En Papouasie-Nouvelle-Guinée notamment, il est estimé que 30 % de ces mineurs sont des enfants<sup>19</sup>. Les communautés autochtones sont particulièrement vulnérables aux bouleversements entraînés par les opérations minières.

43. La plupart des petits États insulaires en développement qui bénéficiaient d'apports de capitaux provenant des bénéfices retirés de l'exploitation minière, ont souffert du phénomène connu sous le nom de « syndrome hollandais ». D'une manière générale, ils ont axé le développement de leur économie sur la seule industrie minière, naguère lucrative, aux dépens d'autres possibilités de production. Les questions de transparence touchant les rentrées et les affectations des recettes provenant du secteur minier continuent d'être source de préoccupations dans nombre de ces pays. Ces questions sont étroitement liées aux aspects sociaux, économiques et environnementaux de la fermeture d'une mine. Celles-ci se poseront par exemple à l'occasion de la fermeture, planifiée pour 2013, de la mine Ok Tedi en Papouasie-Nouvelle-Guinée dont près de 50 000 personnes dépendent pour leur subsistance.

## B. Politiques et programmes

44. Au niveau mondial, des systèmes réglementaires ont été mis en place pour faire face aux impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'industrie minière. La Jamaïque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République dominicaine et Suriname sont membres du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable. Sao Tomé-et-Principe et Timor Leste sont des pays candidats<sup>20</sup> à l'Initiative de transparence des industries extractives, coalition de parties prenantes qui appuie le renforcement de la responsabilisation et de la gouvernance dans les pays riches en ressources en divulguant le montant des paiements versés par les sociétés et les recettes des gouvernements générées par le pétrole, le gaz et les industries extractives. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pose des critères minima et prescrit notamment que les entreprises minières doivent obtenir l'accord préalable, donné librement et en toute connaissance de cause, des communautés concernées avant que les opérations ne soient entreprises dans les terres autochtones. Toutefois, la pratique suivie dans certains petits États insulaires en développement s'est écartée de ces normes internationales<sup>21</sup>. Un certain nombre de mesures ont été lancées au niveau international pour faire face à la pollution par le mercure due à l'exploitation artisanale à petite échelle de l'or. Par exemple, des projets ont été entrepris au titre

<sup>19</sup> Geoff Crispin, « Environmental management in small-scale mining in PNG », dans *Journal of Cleaner Production*, vol. II, numéro 2, mars 2003, p. 171 à 183.

<sup>20</sup> Groupement pour les droits des minoritaires, Répertoire mondial des minoritaires et des groupes autochtones – Guyane.

<sup>21</sup> Il s'agit d'un pays qui a pleinement et à la satisfaction du Conseil de l'Initiative de transparence des industries extractives rempli les conditions requises. (voir <http://eittransparency.org/countries/candidate>).

du programme relatif au mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Projet mondial sur le mercure au Suriname et en Guyane. En 2008, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont interdit les exportations de mercure métallique et de certains composés du mercure.

45. Dans la région du Pacifique, l'extraction des minerais des fonds marins apparaît désormais comme un secteur industriel potentiel, ce qui a incité les petits États insulaires en développement à envisager de mettre au point des cadres réglementaires. Il convient de relever que l'Autorité internationale des fonds marins réglemente l'extraction minière en dehors de la mer territoriale, de la zone économique exclusive et du plateau continental des différents petits États en développement. Les cadres en place au niveau national qui réglementent ces domaines se préoccupent avant tout des ressources vivantes, notamment les pêches; les lois internes portant spécifiquement sur l'extraction minière ne s'appliquent qu'à l'exploration sur terre et n'accordent guère d'attention aux zones situées au-delà des rivages. Les directives de Madang de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées offrent un ensemble de normes internationales sur la prospection offshore, que Fidji et d'autres ont utilisées lorsqu'ils ont envisagé d'adopter une politique nationale sur ce sujet. Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres petits États insulaires en développement se sont efforcés de réglementer le secteur des activités minières artisanales à petite échelle en mettant en place une législation appropriée, mais l'application de ces lois demeure difficile.

46. Dans la région des Caraïbes, des politiques nationales complètes et exécutoires concernant le secteur minier ne sont en place que dans quelques petits États insulaires en développement. Trinité, Suriname et la Guyane disposent tous trois de lois minières. En Jamaïque, le secteur minier relève de la loi portant création de l'Autorité de la conservation des ressources naturelles. La Barbade offre des recommandations non exécutoires aux sociétés minières fondées sur la bonne foi. Cuba a approuvé une politique minière nationale en 2008, qui porte sur les systèmes de qualité, la protection de l'environnement, la fermeture des mines et les responsabilités en matière d'environnement. Dans de nombreux petits États insulaires, les conflits d'intérêt entre les collectivités locales et les intérêts de l'État touchant les évaluations des impacts sur l'environnement donnent lieu à des débats acrimonieux.

### **C. Enseignements tirés**

47. Du fait de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et de leur dépendance à l'égard des ressources marines, il convient d'aborder la gouvernance dans une approche intégrée qui englobe les industries extractives, les pêches, la biodiversité, l'énergie et les transports maritimes. Les évaluations quantitatives et qualitatives doivent prendre en compte les liens réciproques qui ordinairement revêtent une importance plus grande en ce qui les concerne que pour d'autres pays en développement. En outre, les activités minières, artisanales et à petite échelle doivent être incorporées dans les stratégies de développement des petits États insulaires en développement, une distinction devant toutefois être faite entre celles de ces activités qui sont de subsistance et celles qui sont le fait de petites entreprises commerciales.

48. Forts de leur expérience du secteur minier, les petits États insulaires en développement ont identifié les domaines prioritaires d'action suivants : a) améliorer la capacité nationale de formulation des politiques, de négociation, d'évaluation et d'exécution; b) veiller à entreprendre une analyse complète des coûts et avantages et de l'impact sur l'environnement des sites miniers potentiels; c) établir des systèmes de compensation justes et transparents afin d'atténuer les pertes de ressources naturelles, les dommages causés à l'environnement et les coûts socioéconomiques; d) formuler, gérer et appliquer les cadres d'une politique minière nationale et les plans de gestion de l'environnement; e) constituer des capacités institutionnelles en matière de modes d'exploitation des mines, de sélection des sociétés, de fermeture des mines et de faiblesses institutionnelles; f) évaluer les ressources et mettre au point des bases de données portant sur les minerais; et g) accroître la participation des parties prenantes.

49. Il convient notamment de faire face aux faiblesses institutionnelles et aux capacités insuffisantes des organismes gouvernementaux chargés de la coordination, de la passation des marchés et du contrôle du secteur des industries extractives. Une plus grande transparence de la part des gouvernements et l'adoption de mesures tendant à mettre au point des systèmes d'information ouverts peuvent être utiles, notamment en matière socioéconomique et de durabilité. Ces mesures s'avèrent également judicieuses sur le plan économique et commercial en ce qu'elle promeuvent les investissements durables et les transferts de technologies. En fait, les sociétés minières elles-mêmes se rendent de plus en plus compte que l'engagement de la collectivité dès le début et leur accord préalable, donné librement et en toute connaissance de cause, sont des pratiques commerciales essentielles. Les gouvernements des petits États insulaires en développement peuvent envisager d'inclure la nécessité d'un tel accord dans les plans de mise en valeur des ressources minérales.

50. À la lumière de l'expérience, une coopération régionale renforcée, entre gouvernements notamment dans la région du Pacifique et dans la région des Caraïbes, a été considérée comme de faible coût et de haut niveau d'impact. Dans le secteur minier, le dialogue intergouvernemental est indispensable, dans la mesure particulièrement où il porte sur l'extraction de minerais des fonds marins dans la zone économique exclusive et le plateau continental étendu des petits États insulaires en développement.

## **IV. Consommation et production durables**

### **A. Tendances et nouvelles questions**

51. La consommation et la production durables se définissent comme l'utilisation de services et produits connexes qui répondent à des besoins fondamentaux et élèvent la qualité de vie en réduisant au minimum l'utilisation de ressources naturelles et de matières toxiques, ainsi que les émissions de déchets et de polluants au long du cycle de vie, de manière à ne pas compromettre les besoins des générations futures<sup>22</sup>. Il s'agit là d'une approche vaste et intersectorielle, qui requiert la participation des parties prenantes à tous les niveaux de la prise de

---

<sup>22</sup> Définition du programme international de travail de la Commission du développement durable en 1995.



décisions et qui offre une perspective utile sur la durabilité des progrès réalisés par les petits insulaires en développement sur la voie du développement, compte tenu de leur forte vulnérabilité.

52. Au cours de ces dernières années, un certain nombre de projets et d'initiatives entreprises par les petits États insulaires en développement dans le domaine de la consommation et de la production durables ont montré les réalisations possibles. Les mesures prises toutefois n'ont que rarement eu des effets marqués aux niveaux national et régional comme l'attestent les diverses mesures d'écorendement une fois appliquées aux économies des petits États insulaires en développement et comparées à celles des pays en développement de plus grande taille.

53. Une des mesures couramment utilisées est celle du déficit/surplus écologique<sup>23</sup>, soit la différence entre l'empreinte écologique (mesure de la quantité de terres et eaux productives qui sont nécessaires à la production de toutes les ressources consommées et à l'absorption de tous les déchets générés par année à l'aide des technologies courantes) et la biocapacité d'un pays (soit la capacité totale de production biologique par année d'une zone donnée). Le rapport sur l'état de l'environnement établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fait état de déficits et surplus écologiques des pays de l'Asie et du Pacifique. La mesure n'est disponible que pour un petit nombre de petits États insulaires en développement et territoires connexes, mais les résultats, lorsqu'ils sont disponibles, ne sont pas encourageants. À partir des chiffres d'empreinte rapportés pour 2009, Cuba, Haïti, Fidji et la République dominicaine ont fait état de déficits écologiques importants, par contraste avec les surplus élevés ordinairement générés par des pays en développement de plus grande taille et de revenus similaires. La Guinée-Bissau, les îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait ressortir de faibles surplus. Malheureusement, dans la plupart des petits États insulaires en développement, l'équilibre n'a cessé de s'aggraver ces dernières années, car la biocapacité n'a cessé de diminuer et l'empreinte écologique s'est généralement accrue ou n'a que peu diminué (comme c'est le cas en Guinée-Bissau). La réduction des empreintes est généralement causée par un grave ralentissement économique (comme en Haïti) et non par des mesures d'éco-efficacité probantes.

54. Les émissions de gaz à effet de serre ont attiré l'attention politique de nombreux petits États insulaires en développement. Pourtant, ces émissions n'ont cessé d'augmenter et les progrès concernant la production de CO<sub>2</sub> ont même été limités, comme il ressort de l'étude de 29 petits États insulaires en développement effectuée par la Banque mondiale. La production de CO<sub>2</sub> n'a diminué que dans 14 de ces États et n'a augmenté que pour 15 d'entre eux dans l'échantillon portant sur la période 1990-2005. Par comparaison, la production de CO<sub>2</sub> pour l'ensemble de la région de l'Asie de l'Est/Pacifique a diminué beaucoup plus rapidement que dans la plupart des petits États insulaires en développement.

## **B. Politiques et programmes**

55. Dans les petits États insulaires en développement, les politiques et programmes liés à la consommation et la production durables ont visé à améliorer la

<sup>23</sup> Global Footprint Network ([www.footprintnetwork-org](http://www.footprintnetwork-org)).

santé et les impacts environnementaux des produits et services, à faire œuvre de sensibilisation, à définir des investissements durables dans les infrastructures et à renforcer la responsabilité sociale et environnementale des sociétés et leur obligation redditionnelle.

56. Au niveau global, le Processus de Marrakech appuie l'élaboration d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, comme l'a demandé le Plan d'action de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement durable. Le Processus de Marrakech est administré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en partenariat avec les gouvernements et les organisations. Il comporte des éléments importants dont la mise en place de centres pour une production propre, la constitution d'équipes thématiques et la mise en application de démarches régionales et nationales.

57. Une production propre s'entend de la réduction des impacts environnementaux résultant de processus, produits et services et rendue possible par l'adoption de stratégies de gestion, de méthodes et d'outils améliorés. Les centres nationaux pour une production propre fonctionnant sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) constituent des capacités et renforcent la sensibilisation dans les pays en développement. Un système de gestion des connaissances relie les membres du réseau de production propre dans plus de 30 pays. À Cuba, des projets pilotes de production propre ont réduit les coûts de production de 18 millions de dollars, les coûts de l'énergie, de 3,4 millions de dollars et les coûts liés à l'eau, de 2,4 millions de dollars. Un centre pour une production propre a été établi à Maurice en 2009. L'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes exécute en étroite collaboration avec la Communauté des Caraïbes un projet de production propre dans le but de familiariser les petites entreprises avec les pratiques de production propre.

58. L'équipe thématique spéciale pour le tourisme est l'une des sept équipes thématiques spéciales constituées au titre du Processus de Marrakech. Il s'agit là d'initiatives volontaires, fonctionnant sous l'égide des gouvernements et des partenaires provenant de pays en développement et de pays développés. Le tourisme est de grande importance pour nombre des petits États insulaires en développement. L'équipe thématique spéciale a mené à bien un programme de travail portant sur trois ans et présenté 27 projets, dont des projets pilotes d'adaptation dans ces pays. Des activités, financées par le Fonds pour l'environnement mondial, ont été entreprises à Fidji et dans les Maldives. Les projets portent sur la coordination interministérielle, la rationalisation des réglementations et l'évaluation des impacts, et fournit des renseignements sur les climats en vue de la planification stratégique à long terme en matière de tourisme. Ils prévoient des méthodes pratiques applicables dans certains sites à la lutte anti-érosion, à la gestion de l'eau et des déchets, aux écosystèmes côtiers et à la santé.

59. Dans la région des Caraïbes, les petits États insulaires en développement ont défini en 2008 un certain nombre de domaines prioritaires concernant la consommation et la production durables, notamment le tourisme, les services financiers et les services liés aux écosystèmes, la diversification énergétique, les petites et moyennes entreprises; les codes de construction; l'adaptation aux

changements climatiques; le dialogue national impliquant les parties prenantes; les stratégies nationales de consommation et de production durables; et les pratiques rationnelles de passation des marchés publics. Des exemples de stratégies nationales de consommation et de production durables ou d'inclusion de tels éléments dans les stratégies nationales de développement ont été rapportés par la Barbade, Cuba, la Dominique et la Jamaïque. À la Barbade, la politique de développement durable fait ressortir la qualité de la vie, la conservation des ressources, y compris le principe du « pollueur payeur », l'efficacité économique et l'équité, tandis que le Plan stratégique national pour la période 2006-2025 vise à édifier « une économie verte », les ministères entreprenant par ailleurs des évaluations sectorielles des initiatives concernant la consommation et la production durables. À Cuba, la stratégie adoptée en 2004 en vue d'une production propre et de modes de consommation durables, a accordé une large place à la gestion des ressources en eau, à l'énergie, aux déchets et à l'industrie considérés comme des axes prioritaires de la modification des modes de consommation et production existants, l'application de la stratégie étant contrôlée à l'aide d'indicateurs quantitatifs. La Dominique ne dispose pas d'une stratégie spécifiquement consacrée à la consommation et à la production durables, mais la stratégie nationale de gestion de l'environnement et son plan d'action mettent l'accent sur la gestion des terres et des mers, les déchets, les catastrophes et les changements climatiques, définis comme des objectifs prioritaires, et la politique pour un tourisme durable prend en compte les forêts, la faune et les ressources en eau, la biodiversité, les parcs nationaux, les sites d'écotourisme, la qualité du tourisme et les processus de certification. En Jamaïque, le plan d'action national de l'environnement pour la période 2006-2009 comporte une section consacrée à la consommation et à la production durables qui fait état d'un programme de gestion de la demande pour le secteur de l'énergie, notamment la production économe en énergie, les codes de construction et l'octroi de concessions fiscales pour les chauffe-eau solaires.

60. Si, dans la région du Pacifique, seuls quelques petits États insulaires en développement ont élaboré une stratégie nationale spécifique en matière de consommation et de production durables, de nombreuses mesures importantes ont été prises en collaboration. Il s'agit notamment de mesures allant de l'adoption d'une démarche reposant sur la croissance écologique, du Plan pour le Pacifique, de l'Initiative, menée à bien, d'achat en vrac de pétrole, et de la promotion de l'énergie renouvelable, à l'établissement d'un service d'assistance pour la région Asie-Pacifique sur la consommation et la production durables en 2006, et la table ronde sur la consommation et la production durables de 1998 (qui fournit des outils pratiques et des groupes de travail thématiques). En 2005, 11 petits États insulaires en développement du Pacifique ont adopté, conjointement avec d'autres membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) l'approche de la « croissance écologique » lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. La notion de croissance écologique a mené à des initiatives visant à élever l'éco-efficacité de la production et de la consommation dans les petits États insulaires en développement dans le but de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 7. Le Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique, de 2005, est le cadre politique général qui exprime les buts et les priorités de développement que partagent les petits États insulaires en développement ainsi que les priorités régionales. L'Initiative d'achat en vrac de pétrole vise à susciter des économies et des avantages et à refléter les objectifs et priorités énergétiques telles

qu'exposes dans les politiques énergétiques nationales et le Plan d'action des Îles du Pacifique pour le développement et les stratégies énergétiques. C'est une initiative des îles Cook, de Nauru, Nioué et Tuvalu; Tonga et les îles Salomon se sont déclarés intéressés à y participer. La promotion des technologies de l'énergie renouvelable figure en tête de liste des priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique. À Fidji et à Vanuatu, les politiques énergétiques nationales promeuvent la production et les biocarburants par la culture des terres dégradées; le Gouvernement de Vanuatu se sert d'huile de noix de coco (à laquelle on ajoute du diesel ou du kérosène) pour sa parc de véhicules, et aux îles Marshall, quelques voitures et bateaux fonctionnent à l'huile de coco. L'huile proviendra également des îles de la périphérie dès que des systèmes de transformation du coprah faibles consommateurs d'électricité seront installés. Dans plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique, un certain nombre de propositions portant sur des projets à grande échelle de transformation des déchets en énergie sont à l'examen.

61. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, il a été fait état de progrès sur la voie de la consommation et de la production durables à Maurice, Sao Tomé-et-Principe et aux Comores tant du point de vue des cadres nationaux que dans des domaines spécifiques associés, tels que l'utilisation de l'énergie, les achats verts et l'éducation. Ainsi, à Maurice, le Programme national pour la consommation et la production durables (2008-2013) a recensé sept thèmes et 44 projets représentant au total 1 million de dollars. À Maurice également, un projet a été entrepris en 2009 pour appliquer l'approche de la passation de marchés publics rationnelle avancée par l'équipe thématique de Marrakech sur l'achat public responsable, et un projet de loi d'ensemble sur le rendement énergétique devant s'appliquer à tous les secteurs est en cours d'élaboration. Aux Comores, les mesures concernant la consommation et la production durables ont porté sur la réduction de la dépendance l'égard des importations de pétrole et sur l'élargissement de l'accès à l'énergie. Aux Comores et à Sao Tomé-et-Principe, des programmes d'écotourisme ont été menés à bien. À Maurice, le projet sur l'éducation et la communication pour des modes de vie durables qui sera entrepris dans le cadre du Programme national de consommation et de production durables contribuera à l'inclusion d'objectifs d'apprentissage portant sur les modes de vie durables dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

### C. Enseignements tirés

62. S'il est vrai que de nombreux projets et initiatives concernant la consommation et la production durables ont été entrepris dans les petits États insulaires en développement, les progrès d'ensemble ont été beaucoup plus lents dans ces pays que la plupart de leurs dirigeants ne le souhaitaient. Cette situation tient en partie au décalage entre les politiques générales et les projets eux-mêmes, qui manquent de capacités et de ressources, et au fait tout simplement de questions touchant le pouvoir d'achat des groupes de population à faible revenu. Il est plus difficile aux petits États insulaires en développement qu'à d'autres pays en développement de transiger sur des questions de coûts directs, puisque les coûts par habitant sont déjà considérablement plus élevés en raison de leur petite taille et de leur éloignement.

63. L'approche de la croissance écologique récemment adoptée par les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique peut représenter une

démarche intégrée utile qui permettrait de renforcer à la fois la croissance économique et la durabilité. Elle apparaît comme l'approche la mieux à même de remplacer l'ancien paradigme « croissance d'abord, nettoyage ensuite ». En effet, la croissance écologique, dans la mesure où elle s'attache à améliorer le rendement, promeut la durabilité environnementale, les réalisations et l'environnement en tant que ressource pour la croissance et le développement.

## VI. Obstacles qui demeurent

64. Toute une série de difficultés demeurent dans tous les domaines examinés dans le présent rapport : transports, gestion des déchets, produits chimiques, extraction minière et consommation et production durables. Nombre d'entre elles sont spécifiques aux petits États insulaires en développement, d'autres sont aggravées dans ces pays en termes relatifs par rapport à d'autres pays en développement. On trouvera ci-après des exemples des principales difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement et des enseignements tirés.

65. La fourniture de services de transport aériens et maritimes qui soient fiables et efficaces pose toujours des difficultés aux petits États insulaires en développement, notamment dans la région du Pacifique et aux plus pauvres d'entre eux, ainsi que pour les îles éloignées de ces pays. Le régionalisme et la régionalisation des transports sont des instruments importants qui permettent de faire face efficacement aux défis que posent la petite taille, les faibles volumes transportés et l'éloignement géographique de ces États. Le simple transfert de bonnes pratiques par d'autres pays en développement peut n'être pas opérant pour eux comme le montrent les effets distributifs des nouveaux systèmes de réseaux en étoile. Cela étant, le taux faible des résultats logistiques exposés actuellement pour la plupart des petits États insulaires en développement signifie également que des améliorations valables n'en sont pas moins réalisables.

66. Les petits États insulaires en développement partagent avec d'autres pays en développement tout un éventail de défis communs en matière de gestion des déchets, les bonnes pratiques dans ce domaine n'étant pas nécessairement transférables, même entre eux car « chacun doit trouver chaussure à son pied ». En outre, l'application sans modifications de technologies et pratiques utilisées dans les pays développés n'a pas fait ses preuves, car elle exige des transports efficaces, des ressources financières importantes et de l'espace pour les décharges sanitaires et les stations d'épuration, ce qui fait généralement défaut dans les petits États insulaires en développement. Ils doivent tirer un enseignement des bonnes pratiques appliquées par des gouvernements locaux en d'autres lieux. Parmi les approches devant permettre d'améliorer la situation, il convient de mentionner le compostage des déchets organiques pour obtenir des produits de remplacement des engrais chimiques ainsi que la conversion des déchets en produits énergétiques et eau d'irrigation par la fermentation, la conversion thermique et la pyrolyse à basse température. Les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de produits chimiques sont de nouvelles difficultés qui vont se poser avec acuité aux petits États insulaires en développement, comme à de nombreux autres pays en développement.

67. Dans le secteur minier, les insuffisances institutionnelles et le manque de capacités sont toujours le lot des organismes responsables de la coordination, de la passation des marchés et du contrôle du secteur de l'industrie extractive. Une

transparence accrue, l'engagement des collectivités dès le début d'un projet et le consentement préalable des intéressés, donné librement et en toute connaissance de cause, sont des aspects dont les gouvernements et les entreprises commerciales ne peuvent se passer. Du fait des vulnérabilités des petits États insulaires en développement et de leur dépendance à l'égard des ressources marines, des approches intégrées de la gouvernance pourront être nécessaires en ce qui concerne l'extraction minière, les pêches, la biodiversité, l'énergie et les transports. Des évaluations quantitatives et qualitatives pourront elles aussi s'avérer indispensables à la prise en compte des liens réciproques qui sont généralement plus importants pour ces États que pour d'autres pays en développement. En outre, les activités minières artisanales et à petite échelle doivent faire partie des stratégies de développement encore que des distinctions nettes doivent être établies entre celles de ces activités qui concernent les moyens de subsistance et celles qui sont le fait de petites entreprises commerciales. À la lumière de l'expérience, une étroite coopération régionale entre gouvernements des États de la région du Pacifique et de la région des Caraïbes notamment, doit être considérée comme ayant un impact élevé pour un coût faible. Dans le secteur minier, un dialogue intergouvernemental est nécessaire notamment en ce qui concerne l'extraction minière dans les fonds marins de la zone économique exclusive et le plateau continental étendu des petits États insulaires en développement.

68. Les difficultés auxquelles continuent de se heurter les petits États insulaires en développement en ce qui concerne la consommation et la production durables tiennent au décalage entre les politiques générales et les projets proprement dits, qui manquent de capacités et de ressources, et tout simplement aux questions liées au pouvoir d'achat des groupes à faible revenu dans ces États, compte tenu notamment des coûts directs déjà plus élevés pour eux du fait de leur petite taille et de leur éloignement géographique. L'approche de la croissance écologique récemment adoptée par les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique semblent s'imposer comme la voie à suivre par tous les petits États insulaires en développement qui veulent renforcer la croissance économique et la durabilité, et remplacer l'ancien paradigme « croissance d'abord, nettoyage ensuite ».